- M. Trudeau: Sauriez-vous expliquer pourquoi la situation a changé en ce qui concerne la maison Stornoway?
- M. Stanfield: Beaucoup de choses ont changé depuis Stornoway en ce qui concerne les contributions.
 - M. Trudeau: Expliquez-nous cela.
- M. Stanfield: L'opinion des Canadiens à l'égard des contributions aux partis politiques.

Une voix: La loi sur les élections.

Une voix: Le dragage.

- M. Stanfield: Le premier ministre a eu une heure et 25 minutes pour parler. J'aimerais lui dire une ou deux choses aussi carrément et aussi équitablement que je pourrai. Je dis qu'on n'admettrait plus aujourd'hui les façons de faire adoptées en ce qui concerne Stornoway.
- M. Trudeau: Parce que dans un cas il s'agit de vous et dans l'autre il s'agit de moi.
- M. Stanfield: Vous y voilà. Je n'ai pas peur de parler, monsieur le président. Malheureusement, c'est l'attitude adoptée par le premier ministre du Canada: il a deux normes lorsqu'il s'agit des dépenses. Je lui dis en toute franchise, et il peut se défendre comme il l'entend, que les procédés employés relativement à Stornoway ne seraient pas acceptables aujourd'hui et que ni le comité ni les Canadiens ne peuvent accepter les procédés que lui-même ou le responsable de la construction de la piscine emploient.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: En ce qui concerne les dépenses relatives au cabinet du chef de l'opposition et au budget de recherche, je tiens simplement à affirmer que l'établissement de postes et les dépenses du cabinet du chef de l'opposition ont tous été approuvés par M. l'Orateur. Je sais que le premier ministre ne voulait pas critiquer M. l'Orateur à ce sujet.

Deuxièmement, je lui signale qu'en ce qui concerne l'égalité des chances dans les luttes politiques, la balance penche lourdement du côté du gouvernement malgré tous les changements. Par exemple, les voyages du personnel du chef de l'opposition ne sont pas payés par le gouvernement. Le premier ministre peut amener son personnel où il veut. Deuxièmement, en ce qui concerne la recherche, je sais que le budget de recherche existe, mais l'opposition officielle, et à plus forte raison le NPD, ne peuvent certainement pas livrer concurrence au gouvernement sur un pied d'égalité à cet égard. Le premier ministre a son propre personnel et toute la Fonction publique. J'affirme carrément que tout ce que nous pouvons tenter de faire avec ce budget de recherche est de satisfaire les besoins parlementaires, ce qui est d'ailleurs l'objectif de la subvention, en ce qui concerne notre préparation quotidienne et hebdomadaire et toute recherche approfondie sur des questions Les subsides

économiques, par exemple pour le budget, les impôts, et ainsi de suite. Si nous voulons faire des recherches sur la réforme fiscale, nous devons aller ailleurs et demander l'aide de bénévoles.

Quant au mécontentement de l'opposition relativement à certaines des pratiques du gouvernement, je tiens simplement à dire que l'opposition accepte le fait que des fonctionnaires ne devraient pas témoigner aux comités et répondre à des questions concernant des choses confidentielles ou des politiques. Cependant, nous affirmons que les comités de la Chambre ont le droit d'interroger les fonctionnaires sur la façon dont ils dépensent, par exemple, les fonds votés par la Chambre.

Des voix: Bravo!

• (1640)

M. Stanfield: Nous contestons le droit du premier ministre, sans parler du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, de désigner lequel de ses fonctionnaires peut comparaître devant un comité si le comité désire interroger ces fonctionnaires. Nous doutons qu'un ministre puisse décider lequel de ses fonctionnaires devrait comparaître devant un comité, même si nous voulons bien admettre que les fonctionnaires ne sont pas tenus de donner des précisions sur des questions confidentielles ou de politique et ne doivent pas le faire.

Nous voulions un jour réservé aujourd'hui entre autres raisons pour exposer clairement ce point de vue au premier ministre. Il est absurde de prétendre qu'il n'est plus question de gouvernement responsable. Les ministres sont certes comptables à la Chambre. Les ministres et le cabinet sont collectivement responsables des politiques et de l'élaboration de politiques, mais, les comités de la Chambre ont le droit d'interroger les employés du gouvernement sur la façon dont l'argent est dépensé. C'est un droit que nous affirmons, que nous continuerons d'affirmer et que, à notre avis, les ministériels n'ont pas le droit de nous refuser.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Je compte m'en tenir à la règle des quinze minutes pour donner l'exemple. Il y a également un domaine de l'administration qui semble inaccessible à l'examen des comités, celui du Conseil privé et du bureau du premier ministre. Comme l'a dit le député de Saint-Jean-Est, le président du Conseil privé qui témoignait devant un comité a déclaré qu'il n'avait aucune responsabilité administrative à l'égard du Conseil privé. Je répète que nous ne demandons pas qu'un fonctionnaire du Conseil privé vienne témoigner devant un comité et révèle quoi que ce soit de nature confidentielle, mais il est évident qu'aucun ministre ne peut se présenter devant un comité et discuter avec compétence ou autorité de ce qui se passe.

M. Beatty: C'est comme Edgar Bergen qui laissait Charlie McCarthy répondre aux questions.